



DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES

Patrick PINCET

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE CEDEX

Lille, le **30 JUIN 2023**

Madame Clémence De Blasi

Journaliste Médiacités

Madame,

J'ai bien noté vos demandes de communication et de diffusion de documents préparatoires à la tenue des conseils municipaux, au plus tard une semaine avant chaque séance du conseil municipal, adressées sur la boîte mail de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) de la Ville de Lille.

La réponse à votre demande ne relève pas de notre PRADA, s'agissant de documents qui n'existent pas à la Ville de Lille, c'est pourquoi je vous réponds par l'intermédiaire de la boîte mail générique du service des instances, compte tenu de l'objet de votre demande.

Ainsi, je vous indique que la Ville de Lille prévoit de poursuivre la mise en ligne, sur son site Internet, de l'ordre du jour et des résumés des délibérations qui seront examinées au conseil municipal suivant. Comme vous le savez, les projets de délibération, leur résumé et les annexes éventuelles peuvent être adressés aux élu-e-s jusqu'à 5 jours francs avant la réunion du conseil municipal.

Les projets de délibération sont par ailleurs bien entendu susceptibles d'être modifiés durant la séance. Aussi n'est publié sur le site Internet de la Ville que le texte précis des seules délibérations ayant un caractère réglementaire, après la séance du conseil municipal lors de laquelle le projet de délibération a été examiné.

Espérant avoir répondu à vos questions, Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick PINCET,
Directeur général des services.